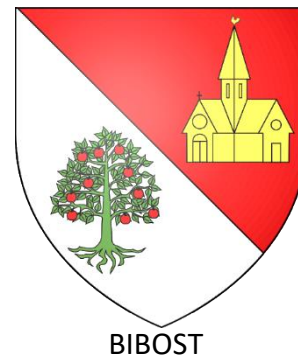
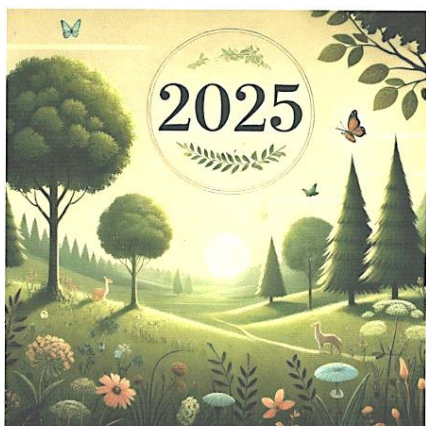


La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Janvier 2025



**Le conseil municipal et les agents communaux
vous souhaitent une excellente année 2025.**



Les biboland(e)s sont invité(e)s à la cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 11 janvier 2025 à 17h30 au Centre d'Animation.

Nous vous espérons nombreux pour partager ce moment de convivialité !

L'état civil

Naissance : Lucas FARJOT, né le 02 novembre 2024 à Gleizé

Emma Ava Audrey VIETTI, née le 19 décembre 2024 à Écully

L'agenda

Repas dansant à 12h

le samedi 1^{er} février,
organisé par le Club Soleil d'Automne

Conseil municipal

le lundi 3 février, à 19h30

Messe

le samedi 15 février à 18h

Soirée danse et grenouilles

le samedi 15 février en soirée
organisée par l'ISB

Conseil municipal

le lundi 3 mars, à 19h30

Bal des Jeunes Vogueurs

le samedi 22 mars

Messe

le dimanche 23 mars à 10h

Passage du rallye de Charbonnières

le vendredi 25 avril

Retour sur les manifestations de la fin de l'année 2024

6 décembre : défilé des enfants pour le téléthon



Un grand merci aux participants et aux organisateurs (parents d'élèves et ISB) !
Un don de 402€ a été remis au Téléthon.

8 décembre : repas des aînés avec la chorale Chœur en Echo



15 décembre : marché de Noël avec le père Noël



17 décembre : rencontre en chansons entre les élèves et les aînés



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 13 décembre 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Sophie BOUVARD, Élodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, René MICHEL, Valérie ROZIER.

Excusés : Frédéric BONNARD (pouvoir donné à Jean Philippe CHAUX), Josette RAYMOND (Pouvoir donné à Claire DOUVIER)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Thierry BEAU est désigné comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

Ajout d'un point :

- Renouvellement de la convention financière avec la CCPA relative à la distribution des calendriers de collecte des déchets.

Retrait d'un point :

- Sytral

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 4 novembre 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Valérie ROZIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 04/11/2024) à signer le procès-verbal de séance.

3 Approbation du rapport annuel 2023 sur la gestion des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service gestion des déchets élaboré par les services de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Il en fait la synthèse. Ce rapport est disponible sur le site de la CCPA.

- Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service gestion déchets.

INFORMATION :

La nouvelle organisation de la collecte des déchets va être effective à compter de ce début d'année 2025.

Pour la zone du centre bourg :

L'installation des bacs enterrés est bientôt terminée. Ce point d'apport collectif (ordure ménagère et tri sélectif) sera opérationnel à compter du 20 janvier.

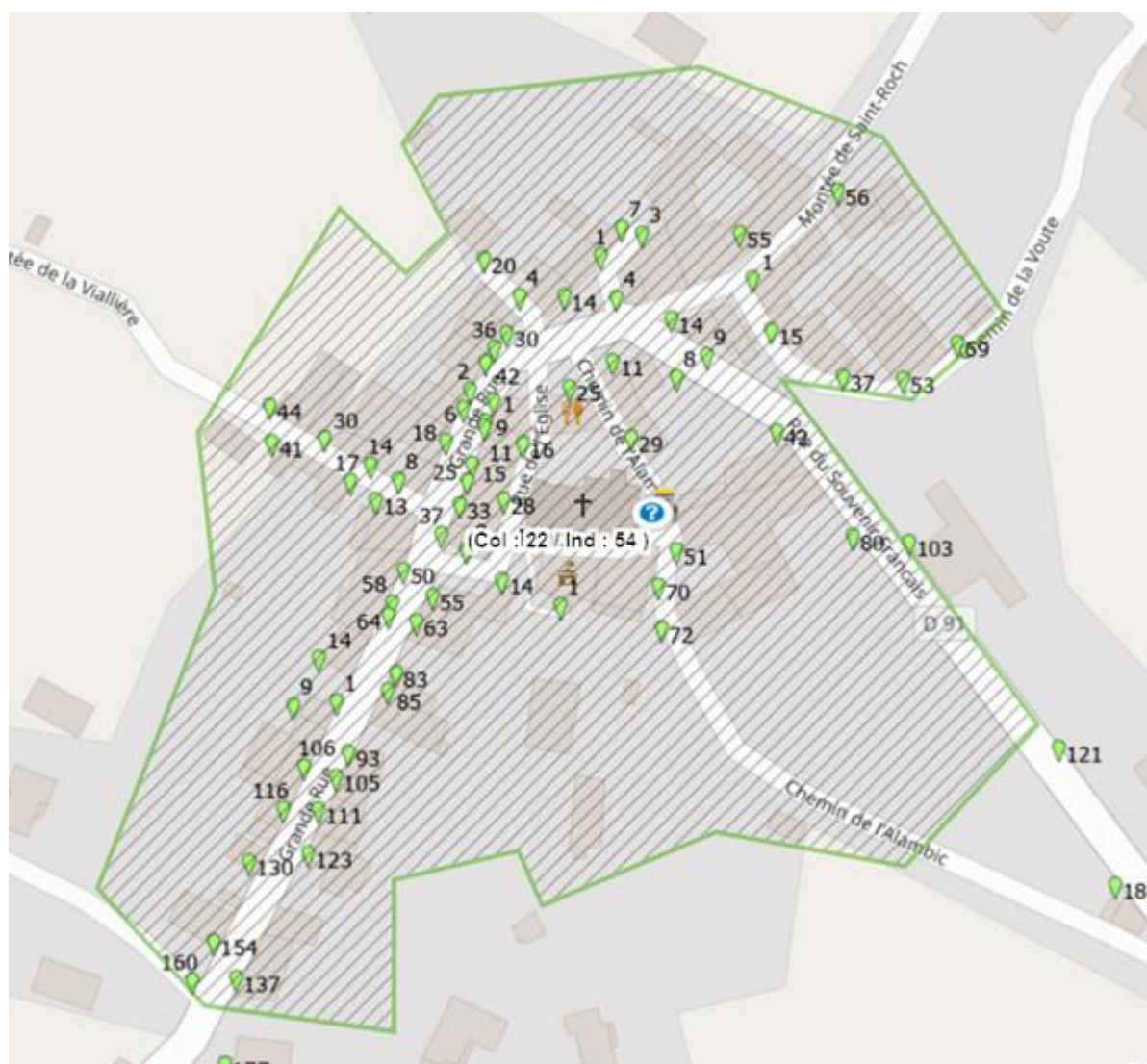
Il n'y aura plus de collecte en porte à porte dans le centre du village (voir carte ci jointe). La dernière collecte en porte à porte aura lieu :

- Le jeudi 23 janvier pour les bacs jaunes
- Le vendredi 24 janvier pour les bacs noirs

Une collecte de récupération des bacs aura lieu ces mêmes jours.

Après cette date, les habitants concernés devront apporter leurs déchets dans les containers Chemin de L'Alambic.

Une communication est mise en place par la CCPA auprès des résidents concernés par ce changement.



Pour les autres zones du village :

L'organisation de la collecte en porte à porte ou sur les points collectifs reste identique.

La fréquence de collecte change aussi pour les ordures ménagères (bacs noirs) en ce début d'année 2025 et passe à un rythme bimensuel le vendredi, dernière collecte **mardi 31 décembre 2024**, première collecte 2025 le **vendredi 10 janvier**.

La fréquence bi mensuelle et le jour de collecte (jeudi) restent inchangés pour le tri sélectif (bacs jaunes).

4

Modification statutaire, service public petite enfance

Mr le Maire expose :

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant. Concrètement les communes se voient obligées de devenir organisatrices de l'accueil de jeunes enfants dans quatre domaines de compétences :

- Recenser les besoins des familles en matière de service et de mode d'accueil sur le territoire.
- Informer et accompagner les familles avec enfants et les futurs parents.
- Planifier au vu des besoins le développement des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3500 habitants)
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

En accord avec les communes, le conseil communautaire de la CCPA a validé le 14 novembre 2024 l'évolution de ses statuts pour prendre en charge ces compétences et devenir autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants sur le territoire.

La commune de Bibost délègue donc son statut d'autorité organisatrice des jeunes enfants à la CCPA pour les compétences concernant :

- Le recensement des besoins des familles
- L'information et l'accompagnement des familles
- Le soutien de la qualité des modes d'accueil

- *Le conseil municipal approuve la modification des statuts du service petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle afin de devenir compétente dans les domaines qui lui sont transférés en matière d'autorité organisatrice de l'accueil de l'enfant.*

5

Délibération d'approbation du montant de la participation pour le volet prévoyance ainsi que ses modalités

Mr Le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents. La loi impose à ce jour aux collectivités une participation de 7€ par mois et par agent.

Mr le Maire propose une participation à hauteur de 10 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». L'agent doit souscrire un contrat de prévoyance labellisé.

- *Le Conseil Municipal approuve la participation de 10 euros au contrat de prévoyance des agents.*

6

Renouvellement de la convention financière avec la CCPA relative à la distribution des calendriers de collecte

Monsieur Le Maire précise que la CCPA propose de renouveler la convention financière relative à la distribution des calendriers de collecte pour les années 2025, 2026 et 2027. Cette convention prévoit notamment une participation financière à destination des communes réalisant la distribution des calendriers de collecte.

Le montant remboursé, au titre de cette distribution est de 0.24€ par calendrier soit 67.20€ pour 280 exemplaires.

- *Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention financière relative à la distribution des calendriers de collecte pour les années 2025, 2026 et 2027.*

7

Points Divers

- Rallye de Charbonnières :

Comme depuis plusieurs années, la commune de BIBOST est sollicitée par l'organisation du rallye de Charbonnières pour l'édition 2025. Le tracé reste identique aux éditions précédentes ; deux départs de spéciales sur la RD650 au croisement du chemin du Planin sont prévus le 25 avril 2025.

Monsieur le Maire propose de voter un accord de principe.

- *Le conseil municipal, à 12 voix « pour », 2 « contre » valide le passage du rallye de Charbonnières édition 2025.*

- ACM : (Accueil collectif pour les mineurs)

Une réunion a eu lieu entre les 4 communes (Bessenay, Courzieu, Saint Julien sur Bibost et Bibost) concernant l'ACM structure qui accueille les enfants de ces quatre communes les mercredis et les vacances scolaires. Une nouvelle répartition des coûts par commune a été proposée et validée. La participation de la commune de Bibost sera de 6667.00€ par an.

- Projet rénovation du centre d'animation :

L'avant-projet définitif (APD) reprenant les différents postes de travaux et les coûts estimatifs a été remis par la maîtrise d'œuvre.

- Le montant global estimatif des travaux s'élève à 560 000.00€ HT (hors mobilier cuisine)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait être prêt pour début janvier afin de lancer le marché public courant janvier.

Le centre d'animation sera totalement fermé à partir du lundi 5 mai pour une durée d'environ 6 mois. Des rencontres avec les associations et avec l'école ont eu lieu pour trouver des solutions alternatives pour pérenniser l'ensemble des activités pendant la période des travaux. La cantine scolaire va être aménagée dans les salles de réunions au-dessus de la mairie.

- Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 11 janvier 2025 à 17h30 au centre d'animation.

8

Compte rendu des diverses commissions

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902224000019 : Réfection de la toiture à l'identique, tuiles plates Delta 10 ST Foy – déposée le 25/11/2024
- sans opposition le 06/12/2024

Daniel BLANC 138 route de Bessenay 69690 Bibost

Certificat d'urbanisme opérationnel :

CU06902224000025 : un projet de réalisation d'activité hôtelière avec création de gîte, de chambres d'hôtes. Location événementielle (mariage, anniversaires, séminaires.) – Déposé le 25/09/2024 - opération validée le 8 novembre 2024

Laurent DUCREUX 101 Chemin de Thorigny 69690 Bibost

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Le recrutement d'une atsem a eu lieu pour le remplacement pendant le congé maternité de Séverine PONCET à partir de janvier 2025.

Suite à la démission au 31 décembre d'Anais BLONDEAU en poste sur le périscolaire du soir et la cantine, un recrutement a permis de pourvoir le poste à partir du 6 janvier 2025.

Suite à l'arrêt maladie de l'agent technique, Jean Michel FARJOT, un agent a été temporairement recruté pour 2 jours par semaine, le lundi et jeudi.

Commission communication par René MICHEL :

Un nouveau numéro du magazine Terre d'Avenir (magazine de la CCPA) va sortir au mois de mars.

Concernant le site internet de la commune, des bugs sont constatés sur la plateforme actuelle, qui doit fermer au 31 mars 2025. Une nouvelle plateforme est proposée « Neopse » par le réseau des communes. Une réflexion doit être engagée après renseignements auprès des autres communes sur leur fonctionnement dans ce domaine.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Suite à l'arrêt maladie de l'agent responsable du périscolaire du 9 au 17 décembre, la Mairie s'est retrouvée dans l'incapacité de pouvoir recruter dans un délai imposé très court, une personne compétente pour assurer le périscolaire du soir. Une communication immédiate a été faite auprès des parents. Face à cette situation, les parents d'élèves ont pu s'organiser et trouver des solutions collectives et solidaires pour assurer eux-mêmes ce service pendant cette période.

La mairie remercie l'ensemble des parents d'élèves et particulièrement les délégués de parents pour leur réactivité, leur adaptation, leur compréhension pendant cette période.

Le conseil municipal des enfants qui devait être renouvelé cette année ne sera pas reconduit. Une réflexion doit être menée afin que cet engagement puisse être valorisant pour les enfants et les encadrants qui y participent.

La séance est levée à 22h05

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ Un nouveau commerçant à Bibost



Le camion épicerie d'Henry est à Bibost tous les MERCREDIS matin de 8H à 12H sur le parking du Centre d'Animation.

Avec épicerie générale, fruits et légumes, fromages et charcuterie à la coupe....

➤ Repas dansant, le 1^{er} février, organisé par le Club Soleil d'Automne

REPAS DANSANT À BIBOST

LE SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2025, 12h
AU CENTRE D'ANIMATION

MENU
kir, entrée,
choucroute garnie,
fromage, dessert,
vin et café.



ANIMÉ PAR
Aurélië & Jérôme
ARNAUD



30 euros par personne, à payer sur place.
S'inscrire auprès de Josiane GARBIT
par téléphone au 06 78 79 51 80,
avant le 15 janvier, dernier délai.
Places limitées.

Organisé par le Club Soleil d'Automne

➤ Une nouvelle séance d'APA en fin de journée !

**BIBOST**

NOUVEAU CRÉNEAU APA AVEC GYM'BO

*APA = Activité Physique Adaptée
L'animation est assurée par
Nicolas Gaye, enseignant en APA, diplômé d'un Master STAPS
APAS**.

Après une vingtaine de séances depuis Septembre, les créneaux du
jeudi matin ont été victime de leurs succès.
Pour répondre à d'autres demandes et notamment à celles des
actifs, Gym'Bo propose une nouvelle séance en fin de journée, le
vendredi de 18h30 à 19h30.

Les bienfaits de l'APA

- ✓ Suivi et accompagnement individuel
- ✓ Bienfaits physique et mental
- ✓ Adapter à vos besoins



Séances découvertes gratuites le 17 et 24 Janvier 2025.
Cotisation : 95 € avec possibilité de payer en 2 fois (possibilité d'avoir une
prise en charge par votre mutuelle)

Inscription obligatoire
Contacter Colette Goutte au **06 75 91 35 47** ou René Michel au **06 15 42 46 53**
L'activité ne fonctionnera qu'avec un nombre suffisant de participants.
**STAPS APAS = Sciences des techniques physiques et sportives mention Activité physique
adaptée et santé

- Soirée danse et grenouilles, le samedi 15 février, organisée par l'ISB



- Menu à 25€ : salade lyonnaise, grenouilles et gratin, (ou suprême de pintade à la crème et gratin), fromage blanc et tarte aux fruits maison avec un café.
- Réservation sur le site internet Helloasso avec le QR Code :
ou auprès d'Aurélie par téléphone ou sms au 06 25 63 61 12.



On y pense : on vient déguiser !

➤ **Besoin d'un coup de main, d'une visite ?**



Besoin d'un p'titemps ? Une aide ponctuelle et gratuite



**Visites
de convivialité**



**Accompagnements
aux sorties de proximité**



**Petits services
ponctuels**

Pour favoriser le lien social et lutter contre l'isolement, les communes de Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu et Saint-Julien-sur-Bibost, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, mettent en place «Un p'titemps».

Ce dispositif vous met en relation de manière sécurisée avec des bénévoles qui souhaitent s'engager, vous rendre service et partager des moments conviviaux avec vous.



En savoir plus sur
unptitemps.fr

Pour profiter de cette aide, 2 étapes à suivre :

- ① **S'INFORMER ET S'INSCRIRE** auprès de votre commune
MAIRIE DE BIBOST
- ② **VOUS ÊTES INSCRIT ET VOUS AVEZ BESOIN D'UN SERVICE**
appeler le 04 87 34 07 39
ou se connecter sur la plateforme un p'titemps
<https://www.unptitemps.fr/>

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ Résolution de début d'année : les bonnes pratiques de tri !



FLASH INFO

RAPPEL DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE TRI

Seuls les emballages sont à déposer au bac de tri

Un emballage sert à contenir ou protéger un produit lors de l'achat et peut être composé de différents matériaux : carton, plastique, verre, métal ...

Les objets (jouets, livres, appareils électro-ménagers...) sont à déposer en déchèterie dans les bennes dédiées. S'ils fonctionnent encore, pensez à les donner ou les vendre !

Bien séparer les déchets

Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres car ils ne pourront pas être séparés et donc recyclés.

Bien vider les emballages

Les emballages doivent être vidés pour être recyclés mais c'est inutile de les rincer.

Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique

Les bouchons de bouteilles sont totalement recyclables en restant vissés à la bouteille. Vous avez aussi la possibilité d'en faire don à des associations qui financent des actions caritatives.



A noter :
Les bouteilles en plastique peuvent être compactées pour gagner de la place.

sytraival.com

AUTRES INFORMATIONS

- Les dernières informations pour la Zone à Faibles Emissions de la métropole de Lyon.

**Au 1^{er} Janvier 2025,
la zone à faibles émissions évolue.**

Pour améliorer la qualité de l'air,
seuls les véhicules **Crit'air 0, 1 ou 2** y seront autorisés.

L'État et la Métropole accompagnent les particuliers et les professionnels

Aides :
Pour l'achat d'un véhicule Crit'Air 0 (électrique) ou 1 (essence, hybride), la Métropole de Lyon accorde jusqu'à 3000 €, cumulables avec les aides de l'État

Une dérogation « petit rouleur » permet de circuler jusqu'à 52 jours/an

Besoin de conseils, de solutions ?
Contactez l'Agence des Mobilités de la Métropole

En savoir +

Simulateur aides ZFE
toodego.com

Site internet de la ZFE
zfe.grandlyon.com

Commandez votre vignette Crit'Air
certificat-air.gouv.fr

ZFE
Zone à Faibles Émissions

Crit'Air vignettes (0, 1, 2, 3, 4, 5) avec QR code et code de couleur.

Périmètre de la ZFE (bleu)
Voies rapides intégrées au périmètre ZFE (vert)
Infrastructures autorisées à tous les véhicules (jaune)